

Certificat d'assurance

info@habitationprestige.com

N° de certificat : SRD532281-0698-02

Émis aux : Membres de l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
Assurance contre les erreurs et omissions et Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises

MEMBRE ASSURÉ : Oliva, Richard

Adresse du
MEMBRE ASSURÉ : 674-2, rue Des Bureaux
Boucherville, Québec J4B 0C7

Période d'assurance : du 2021-04-15 au 2022-02-28
à 00 h 01 heure locale à l'adresse indiquée ci-dessus, sans tacite reconduction

Assurance contre les erreurs et omissions

Limites de garantie : 1,000,000 \$ par SINISTRE
1,000,000 \$ par période d'assurance

Franchise : 2,500 \$ par SINISTRE

Date de rétroactivité : 2019-11-26

Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises

Limites de garantie :	Limite par sinistre	1,000,000 \$
	Limite globale	1,000,000 \$
	Préjudice personnel/publicité	1,000,000 \$
	Frais médicaux – par personne	5 000 \$
	Frais médicaux – par accident	25 000 \$
	Responsabilité des locataires	500 000 \$
	Automobile non-proprétaires	1 000 000 \$
	Extension de garantie Cyber-risques	50 000 \$

La garantie inclut :
(a) Individualité de la garantie, recours entre coassurés
(b) Responsabilité contractuelle
(c) Risques produits/après travaux
(d) Responsabilité de l'employeur éventuelle

Franchises :
Dommages matériels 2,500 \$
Responsabilité des locataires 2,500 \$

Nature des activités : Inspection en bâtiment

Autre : 5% inspections commerciales

**Les montants indiqués sont en monnaie canadienne*

Le présent certificat garantit au MEMBRE ASSURÉ la couverture d'assurance sous la police déposée auprès des ASSUREURS selon les modalités et conditions de celle-ci et jusqu'à concurrence des limites de garantie et de la franchise ci-haut mentionnées.

Les ASSUREURS ont dûment autorisé Gestionnaires d'assurance Victor inc. à exécuter et signer le présent Certificat d'assurance.

Datée le : 16 Aout 2021



David G. Cook, Président
Représentant autorisé